DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres

Arval Service Lease

Période du 1er janvier au 30 juin 2026

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés condensés

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 201 424
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Arval Service Lease

Période du 1er janvier au 30 juin 2026

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés condensés

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Arval Service Lease et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés condensés « les Informations Financières » de celle-ci relatives à la période du 1er janvier au 30 juin 2026, telles que jointes au présent rapport.

Ces Informations Financières ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Informations Financières.

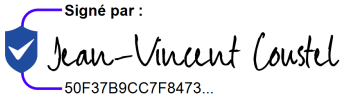
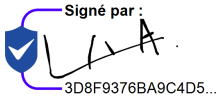
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Informations Financières, prises dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Informations Financières avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 30 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES		ERNST & YOUNG et Autres
		
Jean-Vincent Coustel	Aurélien Lagarde	Luc Valverde



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

30 juin 2026

Sommaire

REMARQUES PRELIMINAIRES 4

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER SEMESTRE 2026 5

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 6

BILAN AU 30 JUIN 2026 7

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2024 AU 30 JUIN 2026 8

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU 1ER SEMESTRE 2026 9

1. INFORMATIONS GENERALES ET STRATEGIE 10

1.a INFORMATIONS GENERALES 10

1.b STRATEGIE 12

1.c GESTION DES RISQUES 14

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE 19

2.a NORMES COMPTABLES 19

2.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION 20

2.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES 23

2.d REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION 24

2.e INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES 25

2.f FLOTTE EN LOCATION 26

2.g REVENUS 27

2.h IMMOBILISATIONS 28

2.i COMPTABILITE DE COUVERTURE 30

2.j AVANTAGE BENEFICIANT AU PERSONNEL 30

2.k NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE 32

2.l TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 34

2.m UTILISATION D'ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS 34

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU 1ER SEMESTRE 2026 36

3.a MARGE DES CONTRATS DE LOCATION 36

3.b MARGE DES SERVICES 37

3.c RESULTAT DE CESSION DE VEHICULES ET REEVALUATION 38

3.d CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 39

3.e COUT DU RISQUE 40

3.f AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES 40

3.g QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE 41

3.h IMPOT SUR LES BENEFICES 41

4. INFORMATIONS SECTORIELLES 42

4.a FLOTTE EN LOCATION 42

4.b EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE 42
4.c RESULTAT OPERATIONNEL BRUT 43
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2026 44
5.a ECARTS D'ACQUISITION 44
5.b AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 45
5.c FLOTTE EN LOCATION 46
5.d AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 47
5.e PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE 48
5.f PORTEFEUILLE DE TITRES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT 48
5.g INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE 49
5.h AUTRES ACTIFS FINANCIERS 49
5.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES 50
5.j STOCKS 52
5.k CREANCES CLIENTS 52
5.l TRESORERIE ET ASSIMILES 54
5.m AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 55
5.n CAPITAUX PROPRES 55
5.o DETTES SUBORDONNEES 56
5.p DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 56
5.q EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES 57
5.r ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES A LONG TERME 58
5.s PROVISIONS 58
5.t AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 60
6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS 61
7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 62
7.a RESULTAT PAR ACTION 62
7.b DIVIDENDES VERSES 62
7.c PERIMETRE DE CONSOLIDATION 63
7.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS 64
7.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ARVAL 65
7.f PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS 65
7.g INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE 65
7.h EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 68

REMARQUES PRELIMINAIRES

Les états financiers et les notes annexes présentés dans ce document font référence à des comptes consolidés. Pour rappel, Arval, faisant partie intégrante du groupe BNP Paribas qui produit déjà des comptes consolidés intégrant Arval, a opté pour la première option (IFRS 1 D16(a)) pour la première application des normes IFRS. En effet, BNPP ayant créé Arval, il n'a donc pas été nécessaire d'éliminer les effets d'une prise de contrôle.

Cela signifie qu'Arval utilise les mêmes chiffres (conformes aux normes IFRS) que ceux qu'elle a produits pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sur la base des principes du groupe BNP Paribas adoptés à la date de transition. Cette option est également l'occasion d'utiliser les mêmes règles et méthodes comptables pour le groupe BNP Paribas et pour Arval afin de publier les états financiers établis sur la même base.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Dans certains cas, les arrondis peuvent entraîner des écarts non significatifs dans les lignes et colonnes présentant des totaux.

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER SEMESTRE 2026

En millions d'euros	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des contrats de location		4 553,36	4 104,37
Coûts des contrats de location – Amortissements		(3 076,90)	(2 835,67)
Coût de financement des contrats de location		(861,60)	(771,10)
Gains/pertes de change		(7,19)	0,35
MARGE DES CONTRATS DE LOCATION	3.a	607,67	497,95
Revenus des services		3 133,94	2 858,23
Coût des services vendus		(2 654,40)	(2 337,80)
MARGE DES SERVICES ET AUTRES	3.b	479,54	520,43
Produits de la vente de véhicules		3 239,22	3 575,85
Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation		(3 487,27)	(3 497,75)
RÉSULTAT DES VENTES DE VÉHICULES ET REEVALUATION	3.c	(248,05)	78,11
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL BRUT		**839,16**	**1 096,48**
Frais de personnel	3.d	(377,26)	(368,70)
Autres charges générales d'exploitation	3.d	(129,29)	(130,40)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3.d	(48,44)	(38,17)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		(555,00)	(537,27)
Coût du risque	3.e	(34,27)	(29,12)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**249,88**	**530,09**
Autres produits et autres charges	3.f	(35,92)	(35,03)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3.g	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**213,97**	**495,06**
Impôt sur les bénéfices	3.h	(99,71)	(143,70)
RÉSULTAT NET		**114,26**	**351,36**
Dont intérêts minoritaires		(1,39)	12,48
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		**115,65**	**338,88**

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En millions d'euros	1er semestre 2026	1er semestre 2025
	Résultat net	**114,26**	**351,36**
Eléments pouvant être rapportés au résultat	- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	*61,67*	*(21,87)*
	- Variations de valeur des placements des activités d'assurance	*0,45*	*(0,68)*
	Variations de valeur portées en capitaux propres		
	Variations de valeur rapportées au résultat de la période		
	- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	*(1,93)*	*(8,37)*
	Variations de valeur portées en capitaux propres		
	Variations de valeur rapportées au résultat de la période		
	- Impôts sur les bénéfices	*(0,01)*	*1,73*
	- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt		
		60,17	**(29,20)**
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	*(0,60)*	*(6,19)*
	- Impôts sur les bénéfices	*0,16*	*1,52*
	- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt		
		(0,45)	**(4,67)**
	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	**59,72**	**(33,86)**
	Total	**173,98**	**317,50**
	- Part du Groupe	151,93	323,88
	- Part des minoritaires	22,04	(6,38)

Les variations totales (groupe et minoritaires) de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Code devise	Variation du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026	Variation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
Brésil	BRL	6,72	(0,26)
Suisse	CHF	0,85	0,72
Chili	CLP	0,32	(2,46)
Colombia	COP	1,46	0,65
République Tchèque	CZK	(0,33)	2,85
Royaume-Uni	GBP	2,88	(13,33)
Maroc	MAD	0,01	(0,65)
Pérou	PEN	0,54	(0,38)
Pologne	PLN	(1,34)	1,54
Russie	RUB	5,53	30,31
Turquie	TRY	46,23	(26,83)
Autres		(1,19)	(0,92)
Total		**61,67**	**(8,75)**

BILAN AU 30 JUIN 2026

En millions d'euros	Notes	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	5.a	632,17	629,57
Autres immobilisations incorporelles	5.b	154,47	162,06
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		786,64	791,63
Flotte en location	5.c	44 508,66	43 477,16
Autres immobilisations corporelles	5.d	159,68	169,81
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		44 668,34	43 646,97
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.e	-	-
Portefeuille de titres en valeur de marché par résultat	5.f	-	-
Instruments dérivés de couverture	5.g	11,18	29,77
Autres actifs financiers non courants	5.h	391,68	351,97
INSTRUMENTS FINANCIERS		402,85	381,74
Actifs d'impôts différés	5.i	84,42	54,43
ACTIFS NON COURANTS		**45 942,25**	**44 874,77**
Stocks	5.j	1 224,72	1 055,27
Créances clients	5.k	1 696,69	1 532,41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.l	1 306,81	1 713,02
Instruments dérivés de couverture	5.g	4,47	11,91
Autres actifs financiers courants	5.h	13,12	1,06
Créances d'impôt exigibles sur le résultat	5.i	61,39	87,62
Autres créances et charges constatées d'avance	5.m	2 302,12	2 214,80
ACTIFS COURANTS		**6 609,33**	**6 616,09**
TOTAL DE L'ACTIF		**52 551,58**	**51 490,87**
PASSIF			
Capital social		66,41	66,41
Primes d'émission		0,75	0,75
Bénéfices non distribués et autres réserves		3 974,41	3 875,49
Résultat net		114,26	644,67
Résultat de la période, part du Groupe		*115,65*	*644,57*
Résultat de la période, part des minoritaires		*-1,39*	*0,10*
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5.n	**4 155,83**	**4 587,33**
Dettes subordonnées	5.o	0,00	0,00
Dettes représentées par un titre	5.p	82,90	669,67
Emprunts auprès d'institutions financières	5.q	29 116,64	27 451,57
Instruments dérivés de couverture	5.g	25,90	20,03
Engagements de retraite et avantages à long terme	5.r	60,14	60,06
Provisions	5.s	209,16	255,05
Passifs d'impôts différés	5.i	935,17	933,68
Autres dettes et produits constatés d'avance	5.t	311,78	292,04
PASSIFS NON COURANTS		**30 741,69**	**29 682,10**
Emprunts auprès d'institutions financières	5.q	12 848,37	11 576,75
Dettes représentées par un titre	5.p	1 429,89	2 318,55
Instruments dérivés de couverture	5.g	10,36	8,01
Provisions	5.s	76,76	101,46
Dettes d'impôt exigibles sur le résultat	5.i	110,39	118,80
Autres dettes et produits constatés d'avance	5.t	3 178,28	3 097,87
PASSIFS COURANTS		**17 654,05**	**17 221,44**
TOTAL DU PASSIF		**48 395,74**	**46 903,54**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**52 551,58**	**51 490,87**

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2024 AU 30 JUIN 2026

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat				Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
	Actions ordinaires et réserves liées	Réserves non distribuées	Total	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Parités monétaires	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
Situation au 31 Décembre 2024	67,17	4 416,96	4 484,12	0,78	0,78	(152,41)	(0,95)	(0,65)	(154,01)	4 330,89	219,32	4 550,21
Affectation du résultat de l'exercice 2024	-	(584,37)	(584,37)							(584,37)	-	(584,37)
Augmentations de capital et émissions												
Réduction ou remboursement de capital												
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires												
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												
IFRIC - Engagements sociaux (*)												
Autres variations												
Transfert en réserves d'éléments non recyclables												
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				(4,70)	(4,70)	(3,27)	(0,60)	(6,44)	(10,30)	(15,00)	(18,86)	(33,86)
Résultat net du 1er semestre 2025		338,88	338,88							338,88	12,48	351,36
Dividendes												
Situation au 30 Juin 2025	67,17	4 171,47	4 238,63	(3,92)	(3,92)	(155,68)	(1,55)	(7,09)	(164,31)	4 070,40	212,95	4 283,35
Affectation du résultat de l'exercice 2024	-	(584,37)	(584,37)							(584,37)	-	(584,37)
Augmentations de capital et émissions												
Réduction ou remboursement de capital												
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires												
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												
IFRIC - Engagements sociaux (*)												
Autres variations			-		-				-	-		-
Transfert en réserves d'éléments non recyclables												
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				1,16	1,16	4,87	(2,47)	(11,60)	(9,21)	(8,05)	(15,14)	(23,19)
Résultat net du 2nd semestre 2025		644,57	644,57							644,57	0,10	644,67
Dividendes												
Situation au 31 décembre 2025	67,17	4 477,16	4 544,32	1,93	1,93	(147,54)	(3,42)	(12,26)	(163,22)	4 383,04	204,28	4 587,33
Affectation du résultat de l'exercice 2025	**-**	**(584,86)**	**(584,86)**							**(584,86)**	**(16,85)**	**(601,72)**
Augmentations de capital et émissions												
Réduction ou remboursement de capital												
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires												
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		**7,04**	**7,04**							**7,04**	**(10,80)**	**(3,76)**
IFRIC - Engagements sociaux (*)												
Autres variations												
Transfert en réserves d'éléments non recyclables												
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				**(0,46)**	**(0,46)**	**38,67**	**0,39**	**(2,32)**	**36,74**	**36,28**	**23,44**	**59,72**
Résultat net du 1er semestre 2025		**115,65**	**115,65**							**115,65**	**(1,39)**	**114,26**
Dividendes												
Situation au 30 Juin 2026	67,17	4 014,98	4 082,14	1,48	1,48	(108,87)	(3,03)	(14,58)	(126,47)	3 957,14	198,69	4 155,83

ARVAL BNP PARIBAS GROUP
For the many journeys in life

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU 1ER SEMESTRE 2026

En millions d'euros	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Résultat avant impôt	**213,97**	**495,06**
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat	**2 874,88**	**2 436,42**
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions de la flotte	3 100,19	2 671,15
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des autres immobilisations corporelles	19,30	18,09
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles	29,14	20,07
Dotations nettes aux provisions pour risque	36,77	31,82
Dotations nettes aux autres provisions	(74,54)	(154,03)
Variation nette des actifs et passifs d'assurance et de réassurance	54,71	29,85
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
(Produits) nets des activités d'investissement	-	-
Autres mouvements	(290,70)	(180,53)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(1 291,96)**	**(1 288,09)**
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	2 758,83	2 971,79
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	5,51	(30,96)
Montants versés pour l'acquisition de la flotte en location	(8 193,25)	(8 106,37)
Produits de cession de la flotte en location	4 136,96	3 877,45
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		
Impôts versés	**(107,18)**	**(98,54)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	**1 689,71**	**1 544,85**
Augmentation (diminution) nette liée aux acquisitions et cessions d'entités consolidées	(3,76)	-
Montants versés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(74,50)	(51,00)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,34	4,56
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(74,92)**	**(46,44)**
Émission d'actions ordinaires et de référence		
Remboursement de la prime d'émission	-	-
Émission / Remboursement d'obligations et de titres de créances négociables	(1 475,42)	(837,37)
Dividendes versés	(586,80)	(584,37)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(2 062,23)**	**(1 421,74)**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	**2,01**	**(0,90)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ASSIMILEE	**(445,43)**	**75,77**
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	**1 352,21**	**1 210,82**
Caisse et comptes ordinaires	781,66	870,65
Dépôts bancaires à court terme	931,36	567,89
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(360,82)	(227,73)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	**906,77**	**1 286,59**
Caisse et comptes ordinaires	731,67	981,45
Dépôts bancaires à court terme	575,14	611,04
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(400,04)	(305,90)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	**(445,43)**	**75,77**

Les soldes de Trésorerie et assimilée sont repris dans la Note 5.1.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration d'ARVAL le 11 septembre 2026.

1. INFORMATIONS GENERALES ET STRATEGIE

1.a INFORMATIONS GENERALES

Arval a été **fondée en 1989 et est entièrement détenue par BNP Paribas**. Au sein du groupe BNPP, Arval fait partie de la division Commercial, Personal Banking & Services (CPBS). Arval est une filiale directe de BNPP Fortis Group (détenue à 100%).

Arval Service Lease (société mère) est une société anonyme française et fait partie du groupe BNP Paribas. Son siège social est situé au 1 boulevard Haussmann – 75009 Paris.

Le groupe Arval est un groupe de location longue durée de véhicules et de services de nouvelle mobilité, avec une présence directe dans 29 pays. Le groupe Arval propose des solutions flexibles pour rendre les déplacements fluides et durables à ses clients, qu'il s'agisse de grands groupes internationaux, de petites entreprises ou de particuliers.

Le groupe Arval bénéficie d'une base de revenus et de bénéfices diversifiée, composée de trois éléments principaux : la marge des contrats de location, la marge des services et le résultat des ventes de véhicules d'occasion.

Dans le cadre de son offre principale de location complète, le groupe Arval achète des véhicules neufs en vue de les louer à des clients pour une période généralement comprise entre 36 et 48 mois. Arval réalise une marge sur les contrats de location, égale à la différence entre les loyers perçus des clients, et les coûts du contrat de location, qui comprennent l'amortissement du véhicule loué et les frais financiers relatifs aux financements nécessaires à l'achat du véhicule correspondant.

Le groupe Arval génère également des bénéfices, appelés marge de services, grâce à la large gamme de services qu'il offre dans le cadre de ses produits de location longue durée et de gestion de flotte, tels que l'entretien et les réparations, les pneus, l'assurance, la gestion du carburant et les véhicules de remplacement.

Enfin, au terme des contrats de location, le Groupe Arval génère des profits ou des pertes en cédant les véhicules sur le marché des véhicules d'occasion via plusieurs canaux de distribution, notamment en les revendant directement aux utilisateurs, à des négociants en véhicules d'occasion ou via sa propre plateforme de vente de voitures en ligne dédiée aux professionnels, MotorTrade.

Faits marquants du premier semestre 2026

Activité

Acteur majeur de la location longue durée de véhicules et spécialiste des solutions de mobilité, Arval poursuit sa croissance en 2026 :

- Arval a augmenté sa flotte de véhicules loués de 5,7 % par rapport à fin juin 2025, avec 1 931 753 véhicules.
- La flotte financée sur le segment Entreprises compte 1 251 537 véhicules fin juin 2026 soit une croissance de 4,1 % par rapport à fin juin 2025.
- Le segment Retail atteint 638 173 véhicules, soit une hausse de 9,8 % par rapport à fin juin 2025, confirmant de l'intérêt croissant des PME et des particuliers et le succès des partenariats mis en œuvre pour la location longue durée (la croissance sur le segment des particuliers s'élevant pour sa part à 17,0%).
- La flotte Arval Flex (souscription flexible en moyenne durée) s'élève à 42 043 voitures, en baisse de 3,4% par rapport à fin juin 2025 du fait de la meilleure disponibilité des voitures pour la location longue durée grâce au retour progressif à un niveau normal des délais de livraison.
- La flotte compte 772 746 véhicules électrifiés (véhicules hybrides et véhicules électriques) au 30 juin 2026, en hausse de 22,5% par rapport à la même période de l'année dernière. Les véhicules 100% électriques progressent pour leur part très fortement : +31,2% à 387 218 véhicules.

Arval compte 8 709 collaborateurs au service de plus de 400 000 clients dans 29 pays.

Au premier semestre 2026, les revenus bruts d'Arval ont augmenté de 3,7 %, à 10 926,5 millions d'euros (10 538,5 millions au premier semestre 2025), en lien avec la croissance de l'activité.

Le résultat opérationnel brut s'élève à 839,2 millions d'euros (-23,5 % par rapport au premier semestre 2025 et -19,6% hors impact d'un élément exceptionnel positif pour 53 millions d'euros au premier semestre 2025), enregistrant la bonne croissance de la marge des contrats de location (+22%) et une marge de service (hors exceptionnel) en progression de 2,6%. La marge sur le résultat des ventes de véhicules et des anticipations de plus-value de cession est impactée par une pression sur les prix des véhicules d'occasion (VO), la détérioration observée au mois de mars s'étant prolongée au cours du 2ème trimestre dans un contexte géopolitique défavorable.

À 555,0 millions d'euros, les frais de gestion d'Arval sont bien maîtrisés. Ils progressent de 3,3 % par rapport au premier semestre 2025. Le coefficient d'exploitation s'établit à 66,1 % au premier semestre 2026 contre 49,0 % sur la même période en 2025 enregistrant le repli des prix des véhicules d'occasion dans un contexte géopolitique défavorable. Le coefficient d'exploitation hors résultat des ventes de véhicules montre pour sa part une amélioration sensible à 51,0% contre 52,8% au premier semestre 2025, traduisant l'effet favorable des mesures d'efficacité opérationnelle et de digitalisation.

Le coût du risque reste modéré, à 34,3 millions d'euros, soit 16 points de base rapportés à l'encours financier[1]. Il est proche du niveau de l'année précédente (29,1 millions d'euros soit 15 points de base).

Le résultat net s'établit ainsi à 114,3 millions d'euros (351,4 millions au premier semestre 2025), en recul de 67,5% par rapport à 2025. Le résultat net part du Groupe s'élève pour sa part à 115,6 millions d'euros (-65,9 % par rapport au premier semestre 2025). Ce résultat tient compte d'un impact négatif de -43,9 millions euros lié à l'application de la norme IAS 29 au sein de notre filiale en Turquie (-42,8 millions au premier semestre 2025).

[1] En pb annualisés. L'encours financier (données de gestion) représente la valeur du parc de location sur la base d'un amortissement financier

La performance opérationnelle d'Arval sur le premier semestre 2026 traduit ainsi la croissance de son activité ainsi que des encours financés, et enregistre l'effet de la baisse du marché des véhicules d'occasion en lien avec un contexte géopolitique incertain et la hausse du prix des carburants.

Conflit en Ukraine

Le Groupe Arval n'a pas d'activité en Ukraine. Il a analysé et pris en compte l'ensemble des conséquences des risques liés au conflit Russo-Ukrainien.

En Russie, le Groupe Arval détient une filiale. Depuis le 31 décembre 2025, la filiale ne détient plus de flotte en location.

Le Groupe Arval suit avec attention les conséquences du conflit en Ukraine et notamment ses impacts potentiels sur la conjoncture économique en Europe.

Emissions obligataires

A fin juin 2026, l'encours des émissions obligataires s'élève à 1,25 milliards d'euros d'EMTN.

Le retour en intégration globale dans le périmètre prudentiel du groupe BNP Paribas des entités Arval, à partir du 1er juillet 2024 s'est accompagné également d'un retour privilégié aux modes de financement intragroupe. De ce fait, Arval a arrêté ses émissions de Commercial Papers et d'EMTN.

1.b STRATEGIE

Arval a finalisé le 31 juillet 2026 l'acquisition d'Athlon.

Cette opération stratégique permet à Arval d'atteindre un parc combiné de 2,3 millions de véhicules, créant ainsi le co-leader européen de la location longue durée de véhicules et des solutions de mobilité, tout en élargissant son expertise et sa capacité d'accompagnement de ses clients. Athlon est présent dans dix pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, France, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Portugal, Luxembourg et Pologne)

Au cours du premier semestre 2026, Arval a poursuivi ses actions en faveur de la décarbonation des mobilités.

Arval louait plus de 387 000 véhicules électriques à fin juin 2026 et 31% des véhicules commandés étaient électrique à batterie au premier semestre. L'intensité moyenne des émissions de CO_2 par km a diminué de 26,6% pour les véhicules de la flotte louée par rapport à janvier 2020. Ces résultats s'appuient sur une approche globale combinant conseil, solutions de recharge et données sur les véhicules connectés.

L'innovation demeure un moteur essentiel de la stratégie d'Arval.

Au cours du semestre, l'entreprise a lancé « Weather Alert » (alerte météo), un nouveau service connecté destiné à améliorer la sécurité des conducteurs et protéger les véhicules face aux événements météorologiques.

Le semestre a également été marqué par la poursuite du développement des activités d'assurance de Greenval Insurance, filiale à 100% d'Arval, qui a franchi le cap du million de véhicules assurés, Greenval confirmant ainsi son positionnement parmi les acteurs de référence de l'assurance mobilité en Europe et illustrant la capacité d'Arval à proposer des solutions intégrées à ses clients.

Enfin, l'édition 2026 du Baromètre des Flottes et de la Mobilité de l'Arval Mobility Observatory met en évidence le passage des entreprises de l'ambition à l'action en matière d'électrification, de maîtrise des coûts et de mobilité des collaborateurs. En parallèle, le TCO Scope 2026 confirme l'accélération de l'électrification des flottes.

Le premier semestre 2026 marque également la volonté d'engagement d'Arval en matière de responsabilité sociétale.

Arval a obtenu la médaille Platinum EcoVadis pour la deuxième année consécutive, avec un score de 90/100 au titre de l'évaluation 2025, en progression de sept points par rapport à l'année précédente. Cette reconnaissance place l'entreprise parmi le top 1% des sociétés les mieux notées au niveau mondial en matière de responsabilité sociétale, selon des critères couvrant notamment l'environnement, les droits humains, l'éthique et les achats responsables.

Arval a également publié son rapport CSRD 2026, mettant en avant les résultats et engagements d'Arval en matière de durabilité, illustrant des avancées concrètes en 2025, notamment avec une intensité moyenne de 87 g CO_2/km pour les nouvelles voitures particulières, soit un niveau inférieur à la moyenne européenne (98 g CO_2/km).

Arval a réaffirmé ses engagements en matière de diversité et d'inclusion en renouvelant son adhésion à la charte JamaisSansElles. L'entreprise a également poursuivi ses initiatives de sécurité routière, pilier de sa stratégie de développement durable.

Par ailleurs, Arval publie des rapports RSE disponibles sur le site Arval.com.

1.c GESTION DES RISQUES

1.c.1 RISQUES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE

Arval est exposé au risque d'actifs, qui peut être scindé en deux principales composantes de risques sous-jacents : le risque de valeur résiduelle et le risque lié aux services de maintenance et de pneumatiques.

Risque de valeur résiduelle

La valeur résiduelle, définie comme la valeur du véhicule à la fin du contrat de location telle qu'estimée par Arval au début du contrat, peut différer de la valeur future de marché de la voiture à la fin du contrat. Cette différence fait partie du risque sur les ventes de voitures d'occasion et est gérée par des procédures internes robustes appliquées à toutes les filiales d'Arval afin de fixer, contrôler et réévaluer les valeurs résiduelles sur la flotte de véhicules. La détermination des valeurs résiduelles est effectuée au niveau des entités d'Arval, dans le respect des normes et méthodologie définies par le Groupe, compte tenu des spécificités du marché des voitures d'occasion de chaque pays.

La valeur résiduelle, définie en fonction de l'âge et du kilométrage du véhicule, est produite par chaque entité d'Arval à partir d'un modèle statistique, basé sur les données historiques de ventes de véhicules propres à l'entité et dans certains cas sur des données externes.

Arval a défini un ensemble de mesures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pour faire face à ce risque de modèle.

Conformément à l'application des normes comptables internationales (IAS), la valorisation du résultat financier de cession est effectuée contrat par contrat et étalée sur la durée de vie du contrat.

L'estimation du résultat de cession est effectuée en tenant compte d'un ajustement de la valeur résiduelle donnant la meilleure vue économique dérivée de l'état actuel du marché des voitures d'occasion et de l'horizon temporel auquel les véhicules seront vendus.

Risque lié aux services maintenance et pneumatiques

Le risque de maintenance et pneumatiques est le risque que les coûts réels de maintenance engagés pendant la durée du contrat soient supérieurs aux coûts prévus et inclus dans la cotation au début du contrat.

Conformément aux procédures internes, la fixation des coûts de maintenance est effectuée localement à partir de statistiques historiques locales, sous la supervision de la direction financière d'Arval (équipes centrales). Une revue globale des marges de maintenance est réalisée pour chaque pays de manière régulière afin de back-tester les hypothèses tarifaires en termes de coûts et de fréquences et d'apporter les ajustements nécessaires si besoin.

1.c.2 RISQUES ALM TRESORERIE

Le risque de ALM Trésorerie est de plusieurs ordres : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de liquidité.

- Le risque de taux d'intérêt est le risque que la rentabilité d'Arval soit affectée par l'évolution des taux d'intérêt.
- Le risque de change est le risque que la rentabilité soit affectée par les fluctuations des devises.
- Le risque de liquidité est le risque qu'Arval ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations de trésorerie à leur échéance.

La politique de gestion du risque ALM Trésorerie consiste à s'assurer de la concordance entre les actifs et les passifs en termes d'échéances, de devises et d'exposition aux taux d'intérêt. Des procédures Arval définissant la mesure de la sensibilité de ces risques et des niveaux de tolérance sont appliquées à l'échelle des entités du groupe Arval pour permettre un suivi rapproché de ces risques. Ces derniers sont suivis au niveau central par l'ALM Trésorerie qui rend compte trimestriellement à la direction d'Arval lors d'un comité dédié. Ce comité est informé de toutes les évolutions pertinentes concernant le profil de risque d'Arval et décide, le cas échéant, de toute action visant à atténuer les risques.

Risque de taux d'intérêt

L'essentiel des contrats de location ont des loyers fixes.

Par conséquent, la politique d'Arval consiste à financer des "actifs de location opérationnelle à taux fixe" avec des emprunts à taux fixe de même durée. Le risque résiduel de taux d'intérêt résulte de l'écart restant (excédent ou déficit). A cet effet, toute exposition résiduelle au risque de taux doit respecter les limites fixées pour chaque entité. L'ALM Trésorerie d'Arval surveille l'exposition aux risques de taux et demande aux filiales de mettre en place les ajustements adéquats.

L'écart est agrégé et mesuré au niveau consolidé par devise. Il est reporté à l'Asset and Liability Management Committee (ALCO) d'Arval et encadré par des limites spécifiques allouées par le conseil d'Administration d'Arval.

Par ailleurs, chaque filiale rapporte sa position de taux d'intérêt à Risk.

Arval a ainsi mis en place un suivi rapproché de l'exposition au risque de taux d'intérêt de même qu'une supervision du suivi actif-passif.

Gestion des risques de change

La politique d'Arval consiste principalement à financer les actifs dans la même devise que le contrat de location correspondant. Quelques rares entités octroient des contrats dans une devise différente de la devise locale. La position de change éventuelle est alors encadrée par une limite dédiée.

Par ailleurs, Arval est présent dans des pays hors zone euro et est donc exposé aux risques de change liés aux dividendes à recevoir de ses filiales ainsi qu'aux investissements nets dans ces entités. Le 'risque de change structurel' lié à ces investissements est reporté et piloté régulièrement par l'ALCO d'Arval.

Gestion des Risques de liquidité

Arval est exposé au risque de liquidité qui est le risque de ne pas être en mesure de satisfaire aux exigences de trésorerie lorsqu'elles sont dues.

Une position de liquidité est définie comme la différence par intervalle de temps entre les contrats de leasing opérationnel et les passifs liés (emprunts et fonds propres nets).

L'exposition d'Arval aux risques de liquidité est limitée car la politique du groupe Arval consiste à financer les actifs sur la même durée que le contrat de location correspondant.

Un éventuel écart de liquidité résiduelle (GAP de liquidité) est mesuré trimestriellement, sous la supervision du département ALM Treasury d'Arval, en comparant l'échéancier des actifs loués à l'échéancier des financements.

Le GAP de liquidité est consolidé et reporté par l'ALM Treasury a l'ALCO d'Arval. Le GAP est encadré par des limites allouées par le conseil d'administration d'Arval. Toute déviation par rapport aux limites est reportée à l'ALCO et l'ALM Trésorerie Arval propose et met en œuvre une action corrective.

1.c.3 RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes éventuelles résultant de l'incapacité des clients d'Arval à honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit comprend le risque de contrepartie. En outre, le risque de crédit peut être encore amplifié par le risque de concentration, qui résulte d'une exposition importante à un risque donné, à une ou quelques contreparties.

Politique de gestion des risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières envers Arval. Toutes les entités Arval doivent se conformer aux politiques et procédures de risque émises au niveau central, qui définissent la manière dont les demandes de crédit doivent être étudiées et validées, ainsi que les rôles et responsabilités de tout le personnel participant au processus de contrôle du crédit. Chaque filiale dispose d'une délégation de crédit spécifique approuvée par la Direction Générale d'Arval et du Risque Arval, et déterminée en fonction de la taille de la flotte, de la maturité de la filiale et du type de client concerné (entreprise, commerce de détail). Au sein de sa délégation de crédit (tout en respectant toutes les politiques et règles spécifiques), chaque filiale peut décider directement de son risque de contrepartie. Au-delà de ce seuil, la décision de crédit est prise au niveau central.

Arval tient régulièrement des comités de risque aux niveaux local et central afin d'examiner toutes les questions de risques potentiels et de s'assurer que les procédures de risque de crédit sont bien appliquées. Tous les indicateurs de risque standard (impayés / défaut / coût du risque) sont également suivis localement et centralement. Toutes les entités Arval appliquent localement le même processus ou un processus similaire (décrit dans la section 5.k).

La responsabilité principale du recouvrement de la dette reste sous la responsabilité directe des entités d'Arval avec des équipes dédiées en charge du recouvrement des factures impayées conformément aux réglementations locales et aux pratiques de marché.

Les charges de dépréciation sur créances (coût du risque) sont restées historiquement bas en raison de la nature des produits proposés par Arval (Arval possède l'actif), d'un contrôle strict du processus d'évaluation des risques et d'un portefeuille de clients très diversifié.

Instruments financiers dérivés

En plus de son exposition naturelle au risque de crédit lié à la location de véhicules, Arval est également potentiellement exposé au risque de crédit en raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, mais avec un risque très limité car Arval n'a recours à ce type d'instrument qu'au Brésil (couverture en devise du financement) et dans le cadre de l'émission titrisée Pulse (couverture en taux ayant pour contrepartie BNP Paribas).

1.c.4 RISQUES OPERATIONNELS

Arval vise à protéger ses clients, employés et actionnaires du risque opérationnel, et a développé dans ce but une infrastructure de gestion du risque opérationnel qui s'appuie sur l'identification et l'anticipation des risques potentiels, des stratégies visant à les atténuer et des actions de sensibilisation à ces risques. Il vise à limiter le risque opérationnel à des niveaux acceptables.

Outre les principes généraux régissant le risque opérationnel, Arval considère que cinq domaines de risque spécifiques sont particulièrement importants en ce qui concerne ses activités : les risques découlant de ses propres opérations de location, la fraude, la sécurité informatique, la protection des données personnelles et les risques liés aux tiers (en particulier fournisseurs et partenaires).

1.c.5 RISQUES DE CONFORMITE

Arval se conforme à l'ensemble des règles et réglementations applicables et entretient des relations étroites de travail avec les autorités de régulation en charge de la mise en œuvre des exigences légales et réglementaires.

Au-delà du respect des lois et réglementations, Arval s'applique également à protéger sa réputation mais également celle de son actionnaire et de ses clients par un comportement professionnel éthique, permettant de prévenir les conflits d'intérêts, de protéger les intérêts des clients et l'intégrité des marchés, de lutter contre le blanchiment des capitaux, la corruption, le financement d'activités liées au terrorisme et en veillant au respect des réglementations relatives aux sanctions et embargos financiers. Arval applique pleinement le Code de Conduite du Groupe BNPP incarnant ces règles et protégeant ainsi la réputation du Groupe.

1.c.6 RISQUES DE REPUTATION

Arval considère comme une priorité absolue les relations et les partenariats à long terme établis avec les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les pays dans lesquels elle opère.

Dans la poursuite de cet objectif, Arval s'engage à :

i) Agir de manière à protéger les intérêts des clients dans le respect des lois applicables,
ii) Respecter toutes les lois applicables en matière de prévention des activités criminelles et terroristes ainsi que les sanctions et embargos,
iii) Maintenir et protéger l'intégrité des marchés,
iv) Veiller à ce que tous les collaborateurs fassent preuve d'un niveau élevé et constant en matière d'intégrité et d'éthique professionnelle,
v) Veiller à ce que tous les collaborateurs appliquent les meilleures normes en matière de comportement professionnel,
vi) Protéger et maintenir sa viabilité à long terme dans son propre intérêt et celui de ses actionnaires et de l'économie en général
vii) Avoir un impact positif sur l'ensemble de ses relations et sur la société en général.

Arval veille à ce que ces principes et les normes éthiques les plus élevées soient appliqués par ses collaborateurs dans leurs activités. Ces principes sont inscrits dans le Code de conduite du Groupe, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Il reprend les valeurs et la mission du Groupe ainsi qu'un ensemble de règles de conduite dont l'objectif est de guider les comportements de tous les collaborateurs du Groupe.

1.c.7 RISQUES D'ASSURANCE

Le groupe Arval retient une partie de son risque assurance (principalement lié à la Responsabilité Civile, Garantie conducteur mais aussi au risque dommage de ses véhicules) notamment via sa compagnie d'assurance Greenval Insurance DAC (Greenval), qui opère principalement depuis l'Irlande sous le régime de la Libre Prestation de Services (LPS), et est régulée par la Banque Centrale d'Irlande. Dans le but de minimiser l'impact financier de sinistres graves, Greenval achète des couvertures de réassurance sur le marché du risque de Responsabilité Civile et de Catastrophe Naturelle, à des niveaux et limites en accord avec la taille de ces portefeuilles, pays par pays.

La stratégie de réassurance est revue annuellement. Greenval revoit aussi régulièrement son profil de risque, notamment son risque de capital, son risque de souscription et son risque opérationnel, à travers une gouvernance robuste, une appétence au risque bien définie, et un processus de revue continue de ses risques, soumis au régime de Solvabilité II.

Par ailleurs, les réserves techniques assurantielles détenues par Greenval sont revues de façon indépendante par des cabinets d'actuaires externes, pour s'assurer de leur suffisance par rapport aux futures obligations.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

2.a NORMES COMPTABLES

2.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés d'Arval sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2026 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2026.

2.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

Le Groupe Arval n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2026 est optionnelle.

L'évaluation de l'impact des nouvelles normes et amendements non encore applicables par le Groupe est présentée ci-dessous :

- **Publication de la norme IFRS 18 « Présentation et information à fournir dans les états financiers » en remplacement d'IAS 1 « Présentation des états financiers ».**

IFRS 18 sera d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2027, avec effet rétrospectif.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- à la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans l'état des résultats ;
- aux informations à communiquer dans les notes des états financiers sur les mesures de performance définies par la direction (MPM);
- à l'agrégation et la désagrégation de l'information dans l'état des résultats.

Arval a poursuivi l'évaluation des implications détaillées de l'application d'IFRS 18 aux états financiers consolidés du Groupe, et ne s'attend pas à des modifications importantes de la présentation de son compte de résultat autres que celles résultant du reclassement en résultat d'exploitation d'éléments classés jusqu'à présent en « Autres produits et autres charges ».

2.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés d'Arval regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Arval. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

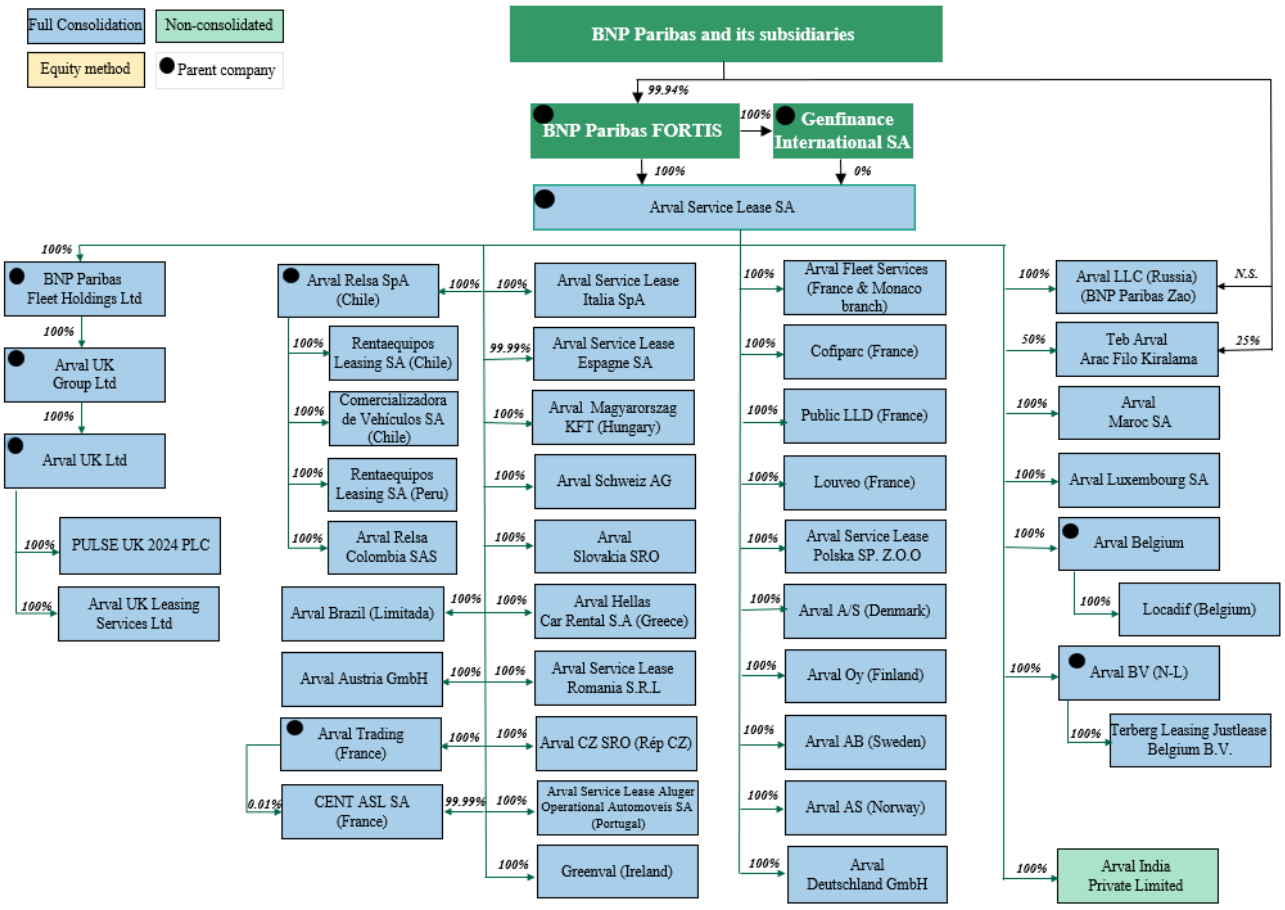
Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe Arval obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Le périmètre de consolidation exclusif est présenté dans la note 7c.

Au cours du 1er semestre 2026, les changements de périmètre sont :

- Liquidation du FCT Pulse France 2022 au 1er trimestre 2026 à la suite de l'arrivée à échéance de l'opération de titrisation en France
- Rachat de la part (33%) détenue par la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie d'Arval Maroc au 2ème trimestre 2026.

Organisation du groupe Arval – 30 juin 2026



2.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe Arval sont consolidées par intégration globale. Arval exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe Arval contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe Arval tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe Arval poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe Arval exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette

coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe Arval comptabilise les actifs, les passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables. Une telle entité n'existe pas dans le Groupe Arval.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe Arval détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe Arval y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe Arval participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

2.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe Arval ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe Arval sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe Arval.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés d'Arval sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe Arval situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les

variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

2.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe Arval dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires[2] libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe Arval au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

[2] Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Taux de parité monétaire (vs Euros) :

		30 juin 2026		31 décembre 2025	
Code devise	Pays	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
BRL	Brésil	5,903	6,011	6,450	6,309
CHF	Suisse	0,923	0,918	0,931	0,937
CLP	Chili	1 053,537	1 042,252	1 057,101	1 074,689
COP	Colombie	3 900,899	4 257,023	4 438,098	4 573,158
CZK	République tchèque	24,275	24,314	24,162	24,686
DKK	Danemark	7,475	7,472	7,469	7,464
EUR	Euro	1,000	1,000	1,000	1,000
GBP	Royaume-Uni	0,862	0,867	0,872	0,857
HUF	Hongrie	355,898	372,265	384,067	397,735
INR	Inde	108,124	108,593	105,557	98,559
MAD	Maroc	10,718	10,773	10,718	10,549
NOK	Norvège	11,311	11,177	11,843	11,721
PEN	Pérou	3,893	3,976	3,948	4,028
PLN	Pologne	4,298	4,243	4,221	4,240
RUB	Russie	89,888	89,249	92,924	94,454
RON	Roumanie	5,238	5,142	5,095	5,042
SEK	Suède	11,078	10,794	10,822	11,063
TRY	Turquie	53,290	53,290	50,435	50,435

2.d REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat. De même, les montants versés au vendeur (ou à des parties liées au vendeur) qui rémunèrent des transactions distinctes du regroupement d'entreprises sont exclus du coût d'acquisition. Il s'agit par exemple des montants payés au titre de contrats commerciaux conclus concomitamment à l'acquisition et ne préexistant pas dans l'entreprise acquise. Ces montants sont comptabilisés séparément selon les normes IFRS qui leur sont applicables.

Le Groupe Arval dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe Arval peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe Arval n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

Le Groupe Arval teste annuellement si l'écart d'acquisition a subi une quelconque dépréciation, conformément à la politique comptable. L'évaluation de l'écart d'acquisition est décrite dans la note 5.a.

2.e INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe Arval applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

La norme IAS 29 impose de retraiter à l'aide d'un indice des prix les montants du bilan et du compte de résultat qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture.

A cette fin :

- L'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI) entre leur date d'entrée dans le bilan et la date de clôture. Chacune des lignes du compte de résultat est réévaluée en fonction de l'évolution du CPI entre la date de réalisation des transactions et la date de clôture.

- Les actifs et passifs liés par des accords prévoyant des changements de prix, tels que les prêts et les obligations indexés, sont ajustés à la date de clôture conformément à ces accords.

En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat, et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où ces actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. La perte ou le profit sur la position monétaire nette, qui traduit cette perte ou ce gain de pouvoir d'achat, réalisée par le groupe au cours de l'exercice, est déterminée par la différence résultant du retraitement des actifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat ainsi que de l'ajustement des actifs et passifs indexés. Elle est constatée au sein de la ligne « Autres produits » ou « Autres charges » (cf. note 3.f).

Les comptes de ces filiales ainsi retraités sont ensuite convertis en euros au taux de clôture.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1er janvier 2022, le Groupe Arval applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de sa filiale consolidée située en Turquie. Les ajustements IAS 29 sont calculés sur les éléments non monétaires et plus particulièrement sur la flotte où le calcul est effectué véhicule par véhicule. Au 30 juin 2026, l'impact de la norme IAS 29 sur le compte de résultat s'élève négativement à -43,9 millions d'euros.

2.f FLOTTE EN LOCATION

Selon IFRS 16, la classification d'un contrat de location se fait en tenant compte de la substance de la transaction et des détails spécifiques de chaque contrat. Le transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété est le facteur clé permettant de déterminer si un contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

La quasi-totalité des contrats d'Arval ne transfèrent pas les risques et les avantages liés à la propriété et sont donc des contrats de location simple. Il y a donc un nombre non significatif (inférieur à 0.1%) de contrats de location financière au sein du groupe Arval. A des fins de simplification et compte tenu de leur caractère non matériel, ces contrats sont présentés au sein du poste flotte en location.

Il n'existe pas de clause de rachat des véhicules dans les contrats liant Arval avec les constructeurs automobiles.

Les contrats de location simple comptabilisés dans le parc locatif sont évalués au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Le coût est constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables. Les actifs loués sont amortis de manière linéaire sur la durée du contrat jusqu'à leur valeur résiduelle.

Selon les principes de l'IAS 16 :

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs par l'entité ;

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la cession de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait dans l'état attendu à la fin de sa durée d'utilité.

Ainsi, conformément à la recommandation de l'IAS 16, afin de calculer l'amortissement de la flotte en location d'Arval :

- la valeur résiduelle et la durée de vie utile des actifs loués sont revues chaque mois ;
- les modifications constatées par rapport à la revue du mois précédent font l'objet d'une correction prospective constituant un changement d'estimation comptable.

Le groupe Arval tient compte dans la valorisation de sa flotte de véhicules des impacts liés au contexte environnemental et à la transition énergétique.

La dépréciation (au sens d'IAS 36) du parc locatif est décrite dans la note 5.c.

2.g REVENUS

Les revenus sont principalement composés des loyers facturés aux clients. Outre le prix de location du véhicule (comprenant l'amortissement et les intérêts), les loyers intègrent les différents services que le client peut souscrire. L'affectation des produits et des charges se fait selon la décomposition des éléments tarifés.

Revenus de location

Les produits de la location sont intégralement portés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Revenus des contrats de location" alors que les charges d'amortissement figurent sous la rubrique "Coûts des contrats de location - Dépréciations".

Autres produits liés à la location

Les autres produits liés à la location sont comptabilisés sur la base de la norme IFRS15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients", qui définit les exigences en matière de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients. Les montants sont comptabilisés dans la marge globale des services de location.

Désormais, pour comptabiliser les revenus, les cinq étapes suivantes doivent être appliquées :

- Identification du contrat conclu avec le client : le contrat établi entre Arval et le locataire crée des droits et des obligations exécutoires ;
- Identification des obligations de prestation : les différents services proposés par Arval (tels que la maintenance, les pneumatiques, les réparations…) sont des composants distincts du contrat de location et présentés séparément ;
- Détermination du prix de transaction : le prix de chaque prestation est fixé indépendamment des autres prestations ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation du contrat : Arval établit le prix de transaction pour chaque obligation de prestation distincte afin de refléter le montant de rémunération auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client ;
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation : Arval comptabilise les produits lorsque l'obligation de prestation est satisfaite par le transfert du bien ou du service promis au client.

Depuis la mise en œuvre de cette norme, le rythme de comptabilisation des revenus provenant des services d'entretien et de pneumatiques, auparavant comptabilisés sur une base linéaire, est désormais réalisé en fonction des coûts encourus. En conséquence, un produit différé peut être comptabilisé dans les comptes de produits d'entretien et de pneumatiques (cf. Note 3.b).

2.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe Arval comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne par Arval, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les véhicules sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif, égale au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession, est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et autres charges ».

Les principales règles d'amortissement sont les suivantes :

Autres immobilisations corporelles	Durée (années)	Méthode
Immeubles	20 - 40	Linéaire
Aménagements et installations	3 - 12	Linéaire
Matériel informatique	3 - 5	Linéaire
Voitures de société	3 - 4	Linéaire
Autres équipements	3 - 12	Linéaire

Certains actifs sont loués par le groupe Arval. Les contrats de location conclus par le groupe Arval, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes locatives au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées par le groupe Arval dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

2.i COMPTABILITE DE COUVERTURE

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est définie comme la couverture d'une exposition à une variabilité des flux de trésorerie de l'instrument couvert qu'il s'agisse d'un actif ou passif inscrit au bilan ou d'une transaction future hautement probable.

Le caractère hautement probable d'une transaction future s'apprécie sur la base de critères observables : existence et fréquence de transactions similaires par le passé, la capacité financière et opérationnelle de l'entité à réaliser ce type de transaction, business plan, conséquences négatives en cas de non-réalisation de l'opération, date prévue de réalisation de l'opération. Toute inefficacité résultant de ces couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans le compte du résultat au moment où elle est encourue.

Couverture de valeur de marché

La couverture de juste valeur est définie comme la couverture des variations de valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme, ou encore d'une partie identifiée de ces instruments, à un ou plusieurs risques donnés et qui pourraient impacter le compte de résultat.

Il peut s'agir d'une micro-couverture dans le cas d'actifs et de passifs identifiés (élément seul ou ensemble homogène) mais également de macro-couverture dans le cas d'un portefeuille d'actifs ou de passifs (encore appelée "macro-hedge" ou "carved-out fair value hedge").

La variation de juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée au compte de résultat, où elle compense l'évaluation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture, également enregistrée dans le compte de résultat.

2.j AVANTAGE BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ; Le groupe Arval comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **les avantages à long terme** qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe Arval du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** sont constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension. Conformément aux principes généralement admis, le groupe Arval distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe Arval et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe Arval prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

2.k NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Cette note concerne exclusivement l'entité d'assurance Greenval qui a été acquise en décembre 2020.

2.k.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe.

Les critères de classement retenus lors de la transition à IFRS 9 ont été explicités dans la note relative à la transition à IFRS 9 des activités d'assurance.

2.k.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe Arval applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus. Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le Groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée.

Comptabilisation et évaluation

- *Regroupement de contrat*

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets ont conduit le groupe Arval à opter pour le modèle d'évaluation simplifiée pour sa filiale Greenval Insurance DAC. Les contrats d'assurance sont évalués selon le modèle d'affectation des primes.

- *Comptabilisation et décomptabilisation*

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte (par paiement ou échéance) ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach - PAA)

Le modèle d'évaluation PAA est une simplification du modèle général qu'il est possible d'utiliser sous certaines conditions. En effet, les contrats de courte durée (moins d'un an), peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA) des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, la perte est constatée sur la période.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

La grande majorité des contrats d'assurance de Greenval sont inférieurs ou égal à un an. Pour les autres contrats, une analyse a été effectué et l'évaluation ne différerait pas matériellement de celle qui serait produite en appliquant le modèle simplifié.

Traitement de la réassurance

Les contrats de réassurance émis sont traités de la même manière que les contrats d'assurance. Les contrats de réassurance de Greenval détenus ont des caractéristiques similaires aux contrats sous-jacents émis et sont mesurés avec la méthode simplifiée (PAA).

Présentation au bilan et au compte de résultat

Les produits comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par Greenval sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des services ». Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits des autres prestations.

Les charges comptabilisées pour l'activité assurance de Greenval sont présentées au compte de résultat sous la rubrique « Coût des services vendus » et comprennent les charges techniques des contrats, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non-assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Sous le modèle PAA, le traitement de ces frais en IFRS 17 est le même que sous IFRS 4.

Les contrats d'assurance (et de réassurance) émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent.

2.l TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie dont l'origine sont les activités courantes du Groupe Arval, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, à l'exclusion des investissements liés à la flotte de véhicules.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées.

2.m UTILISATION D'ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La ventilation entre les éléments courants et non courants a été effectuée sur la base de la meilleure estimation connue à la date de la production des comptes consolidés en utilisant, dans certains cas, la maturité moyenne du parc locatif.

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- Des hypothèses appliquées pour évaluer la valeur de marché des véhicules en circulation (flotte en location) ; ces hypothèses sont détaillées à la section 1.c.1 « Risque de valeur résiduelle ». Un changement de la valeur résiduelle estimée entraine une modification de l'amortissement entre la date de réévaluation et la fin du contrat ;

  ARVAL tient également compte, dans sa meilleure estimation des valeurs résiduelles, de l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs de véhicules d'occasion.

- De la reconnaissance des revenus liés à la maintenance et pneumatiques, fondée sur un profil normal des coûts de réparation et d'entretien établie à partir de statistiques historiques et des coûts de service prévus au démarrage du contrat.

- Des tests de dépréciation effectués sur les véhicules d'occasion (stock), à partir des dernières données de marché disponibles. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable à long terme. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à percevoir sur l'actif. Aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 30 juin 2026.

- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (Cf paragraphe 5.a) ;

- Des actifs d'impôt différé (Cf paragraphe 5.i) ;

- De l'estimation des provisions techniques d'assurance (Cf paragraphes 2.k et 5.s) ;

- De la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires.

Il n'y a aucun événement ou information qui pourrait conduire à la déclaration d'un passif éventuel.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU 1ER SEMESTRE 2026

3.a MARGE DES CONTRATS DE LOCATION

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Revenus des contrats de location		4 553,36	4 104,37
Coûts des contrats de location – Amortissements	3.c.1	(3 076,90)	(2 835,67)
Coût de financement des contrats de location		(861,60)	(771,10)
Gain /perte de change		(7,19)	0,35
Marge des contrats de location		**607,67**	**497,95**

La marge des contrats de location comprend les revenus et charges de l'activité de location simple tels que les loyers, les amortissements, ainsi que les intérêts, les commissions, les produits et charges liés au financement, et également les gains et pertes de change.

Revenus des contrats de location

Les revenus des contrats de location reflètent la somme des produits liés à l'activité locative. Les revenus des contrats de location suivent la norme IFRS16, en termes d'identification des éléments locatifs et non locatifs et IFRS15 en ce qui concerne l'évaluation des performances des obligations.

Coûts des contrats de location – Amortissements

Ces coûts représentent les amortissements directement liés aux véhicules donnés en location. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée du contrat de location en tenant compte du prix d'achat du véhicule diminué de sa valeur résiduelle.

Coût de financement des contrats de location

Arval finance l'acquisition des véhicules loués par des emprunts générant des charges d'intérêts. Sont également inclus, tous les frais bancaires et charges financières nécessaires à l'activité courante.

L'augmentation de la marge sur les contrats de location s'explique principalement par la croissance moins rapide des coûts de financement, Arval se finançant à la commande depuis le 1er juillet 2024 par des emprunts dits « Forwards »).

3.b MARGE DES SERVICES

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Revenus des services		3 133,94	2 858,23
Coût des services vendus		(2 654,40)	(2 337,80)
Marge des services		**479,54**	**520,42**

La marge sur les services de location comprend tous les services proposés par Arval et connexes à l'activité de location longue durée, tels que l'entretien et la réparation, les pneus, le véhicule de remplacement, l'assistance, les assurances (via Greenval ou des sociétés externes), la gestion du carburant, la télématique et les services dédiés aux conducteurs.

L'analyse de la norme IFRS 15 réalisée par le Groupe Arval a permis de conclure que la reconnaissance du chiffre d'affaires doit refléter une « Obligation de Performance » c'est-à-dire « les efforts déployés » pour délivrer un service :

- La reconnaissance des revenus est liée à la survenance des coûts quand ils sont prévisibles tels que l'entretien et les pneus ;
- En absence de coûts prévisibles comme pour l'assurance ou l'assistance, les revenus sont reconnus au fur et à mesure de l'écoulement de la vie du contrat.

Les ajustements comptables liés au traitement d'IFRS15 trouvent leur contrepartie dans des comptes de régularisation actif et passif.

Entretien, frais de maintenance et pneumatiques

Les revenus liés aux services de réparation et d'entretien sont comptabilisés sur la durée du contrat de location. La reconnaissance du revenu se fait à la suite de la survenance des coûts encourus et est fondée sur un profil normal des coûts de réparation, d'entretien et pneumatiques, étayé par des statistiques historiques et les coûts de service prévus. La différence entre les montants facturés aux clients de façon linéaire et les montants comptabilisés en tant que revenus sont comptabilisés en revenus différés de services.

Arval a défini un ensemble de mesures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pour faire face à ce risque de modèle.

Dommages et assurances

Les revenus liés aux activités d'assurance peuvent être comptabilisés de manière linéaire dès le premier jour des contrats, car l'occurrence des incidents et des coûts associés n'est pas certaine pendant la durée du contrat.

Carburant

Le groupe Arval peut agir en qualité d'intermédiaire « opaque » ou « transparent » entre un client et un pétrolier pour l'approvisionnement en carburant. Les commissions d'intermédiation sont enregistrées linéairement pendant la durée de vie du contrat.

Gestion de flotte et autres services

Les produits des services de gestion de flotte, ainsi que les autres services tels que la télématique et les services liés à la mobilité sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

3.c RESULTAT DE CESSION DE VEHICULES ET REEVALUATION

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Produits de la vente de véhicules		3 239,22	3 575,85
Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation	3.c.1	(3 487,27)	(3 497,75)
Résultat de cession de véhicules et réévaluation		**(248,05)**	**78,11**

Les produits et charges des véhicules cédés comprennent principalement :

Produit des véhicules cédés et frais de fin de contrat :

- Prix de vente ;
- Les frais de remise en état ;
- Frais de dépassement kilométrique ;
- Les frais de résiliation anticipée.

Coût des véhicules cédés et réévaluation :

- Valeur comptable nette des véhicules ;
- Coûts logistiques ;
- Marge anticipée due à la réévaluation de la valeur résiduelle (en application des principes décrits en 1.c.1).

Selon la norme IAS 16, une estimation (ajustée régulièrement selon la meilleure estimation dont Arval dispose) du résultat attendu sur les cessions futures est étalée sur la durée de vie des contrats. Cette estimation est incluse dans le résultat de cession de véhicules.

Pour être conforme aux normes IFRS, les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules sont évaluées afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'évolution du marché des voitures d'occasion. Cette évaluation de la valeur résiduelle fait partie de l'amortissement du parc locatif.
Ce dernier est donc composé de deux éléments distincts et ayant des fondamentaux économiques différents :

- La dépréciation de l'actif calculée selon les paramètres ayant permis de définir le loyer et rattachée à la marge sur les contrats de location. Cette dépréciation est présentée dans la ligne « Coût des contrats de location – amortissements » de la note 3.a ;
- Une anticipation (lissée sur la durée de vie du contrat) de la plus ou moins-value attendue lors de la revente du véhicule, rattachée à l'agrégat résultat des ventes de véhicules et réévaluation.

Cette dépréciation est présentée dans la ligne « Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation » de la présente note.

Le tableau ci-dessous présente la totalité des dotations aux amortissements du parc locatif.

En millions d'euros	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Coûts des contrats de location – Amortissements	(3 076,90)	(2 835,67)
Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation – Amortissements	(186,02)	33,96
Dotations aux amortissements	**(3 262,92)**	**(2 801,71)**

3.d CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Frais de personnel		(377,26)	(368,70)
Autres charges générales d'exploitation		(129,29)	(130,40)
Dotations aux amortissements		(48,44)	(38,17)
Total des charges générales d'exploitation		**(555,00)**	**(537,27)**

Les charges d'exploitation comprennent principalement les charges de personnel, les coûts informatiques, les locations immobilières, les honoraires et la publicité, les amortissements et dépréciations des immobilisations propres. Ce poste contient également l'amortissement des droits d'utilisation selon IFRS 16.

L'effectif moyen des collaborateurs du groupe Arval au cours du 1er semestre 2026 est de 8 675.

Au 30 juin 2026, le nombre de collaborateurs en équivalent temps plein employés par le groupe Arval est de 8 709.

3.e COUT DU RISQUE

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Dotations nettes aux dépréciations		(10,89)	(9,06)
Récupérations sur créances amorties		2,36	2,68
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes		(22,45)	(19,58)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes		(3,29)	(3,16)
Total du coût du risque de la période		**(34,27)**	**(29,12)**

Le coût du risque comprend la dépréciation des créances ainsi que les gains et pertes résultant de la politique de provisionnement définie.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en pertes intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à Arval ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

3.f AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Autres produits		6,91	8,79
Autres charges		(42,83)	(43,82)
Total des autres produits et autres charges		**(35,92)**	**(35,03)**

Les autres produits et charges représentent tous les éléments du compte de résultat relatifs à l'évaluation et à la cession des instruments financiers (principalement pour Greenval). Ce poste concerne également les cessions des actifs immobilisés autres que la flotte de véhicules et les droits d'utilisation.

En application de la norme IAS 29, le poste autres charges comprend un montant de -43.90 millions d'euros avant impôt relatif au profit sur la situation monétaire nette de l'entité Turque. Ce montant

comprend l'application du coefficient général des prix sur les éléments non monétaires du bilan et sur les composants du compte de résultat.

3.g QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Il s'agit de la part des revenus générés par les sociétés associées au groupe Arval et comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence compte tenu de leur participation. Depuis le 1er janvier 2023, il n'y a plus d'entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

3.h IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Charge d'impôt courant de l'exercice		(127,68)	(145,86)
Charge d'impôt différé de l'exercice		27,97	2,16
Impôts sur les bénéfices		**(99,71)**	**(143,70)**

Taux d'imposition effectif

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	1er semestre 2026		1er semestre 2025	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt [1]	**(55,27)**	**25,83%**	**(127,87)**	**25,83%**
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	6,11	(2,85%)	6,28	(1,27%)
Effet lié aux changements de taux d'imposition	(0,14)	0,07%	1,09	(0,22%)
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	(6,98)	3,26%	(6,73)	1,36%
Effet lié aux crédits d'impôts utilisés	5,89	(2,75%)	5,85	(1,18%)
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	8,39	(3,92%)	8,98	(1,81%)
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	(5,97)	2,79%	0,15	(0,03%)
Autres effets	(51,74)	24,18%	(31,43)	6,35%
Charge d'impôt sur les bénéfices	**(99,71)**	**46,60%**	**(143,70)**	**29,03%**
Charge d'impôt courant de l'exercice	(127,68)	59,67%	(145,86)	29,46%
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.i)	27,97	(13,07%)	2,16	(0,44%)

[1] Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition,

Le taux d'imposition normal en France est de 25,83% pour l'exercice 2026.

Les pays où les taux d'imposition sont inférieurs à ceux de la France sont principalement la Suisse l'Irlande et l'Espagne (avec des taux d'imposition applicables respectivement de 12,25 %, 12,5 % et 25,0 %).

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

4.a FLOTTE EN LOCATION

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la flotte en location en valeur (en millions euros) au sein des pays et zones géographiques dans lesquels le groupe Arval opère.

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Pays / Zones Géographique		
France	7 390,53	7 336,84
Italie	7 200,64	6 945,34
Royaume-Uni	4 616,16	4 482,78
Espagne	5 652,49	5 471,86
Allemagne	4 257,81	4 050,53
Europe centrale et du Sud	6 221,35	6 021,11
Europe du Nord et Benelux	7 588,31	7 659,34
Asie	621,57	600,70
Amérique Latine	959,81	908,66
Montant net de la flotte à la fin de la période	44 508,66	43 477,16

4.b EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs en ETP (Equivalents Temps Plein) en nombre au sein des pays et de la zone géographique dans lesquels le groupe Arval opère à la fin de la période.

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Pays / Zones géographiques		
France / IT / Fonctions centrales / Autres	2 734	2 704
Italie	1 146	1 138
Royaume-Uni	722	723
Espagne	933	924
Allemagne	487	482
Europe centrale et du Sud	1 166	1 150
Europe du Nord et Benelux	1 034	1 055
Asie	125	129
Amerique Latine	362	367
TOTAL EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN	8 709	8 673

Au 30 juin 2026, les ETP comprennent les effectifs en CDI et CDD, présents à temps plein ou à temps partiel (au prorata de leur temps de présence), des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

4.c RESULTAT OPERATIONNEL BRUT

La répartition du résultat opérationnel brut par pays ou zones géographiques est la suivante :

En millions d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Pays / Zones géographiques		
France	98,58	142,01
Italie	137,26	182,55
Royaume-Uni	46,76	66,68
Espagne	141,40	247,25
Allemagne	100,73	70,59
Europe centrale et Sud	73,54	110,02
Europe du Nord et Benelux	155,03	172,03
Asie	75,65	80,07
Amérique latine	10,21	25,28
Résultat Opérationnel brut	**839,16**	**1 096,48**

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2026

5.a ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur nette comptable en début de période	629,57	641,22
Acquisitions	-	-
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Effets des variations de parités monétaires (*)	2,60	(11,65)
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	632,17	629,57
Valeur brute comptable	739,14	735,26
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(106,98)	(105,69)

(*): dont ajustement de change sur valeur nette : 2,6 pour le 1er semestre 2026 et -11,65 pour 2025

La dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill) concerne les entités britanniques et a été enregistrée en 2009. Le mouvement sur la dépréciation est uniquement dû aux ajustements de taux de change. Le goodwill est lié aux acquisitions. Toutes les entités acquises fournissent des services de location. Le goodwill est alloué aux entités du groupe Arval qui ont incorporé les acquisitions.

Mesure de l'écart d'acquisition

Le groupe Arval considère l'ensemble de ses activités comme un « ensemble homogène de métier » (Unité Génératrice de Trésorerie selon IAS 36).

Lors de l'acquisition d'entreprises, la valeur de l'investissement réalisé peut être supérieure à la juste valeur des actifs et passifs nets des entreprises concernées. Cet excédent représente le goodwill qui doit être régulièrement évalué, moins les pertes de dépréciation cumulées précédemment comptabilisées.

Lorsque l'indicateur suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-Flow method - DCF) est utilisée pour en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Aucune nouvelle dépréciation n'a été comptabilisée au premier semestre 2026.

5.b AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30 Juin 2026			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	**104,63**	**15,11**	**42,33**	**162,07**
Acquisitions	43,30	-	19,48	62,78
Variations de périmètre	-	-	-	-
Cessions*	(0,01)	(0,01)	-	(0,02)
Amortissements	(27,58)	(1,56)		(29,14)
Provisions / dépréciations				
Autres mouvements	-	(11,91)	(41,12)	(53,03)
Effets des variations de parités monétaires	(0,23)	0,14		(0,09)
Valeur nette comptable à la clôture	**120,11**	**1,77**	**20,69**	**142,57**
Valeur brute comptable	322,24	9,38	20,69	352,31
Cumul des dépréciations et amortissements	(202,14)	(7,61)		(209,75)

*Les cessions sont présentées à la valeur nette comptable

Les logiciels développés en interne par le groupe Arval qui remplissent les critères de capitalisation sont capitalisés à hauteur des coûts directs de développement, qui comprennent les coûts externes et les coûts salariaux des employés directement attribuables au projet.

Au 30 juin 2026, la valeur nette comptable des logiciels développés en interne correspond à 118,07 millions d'euros.

Par ailleurs, la colonne « autres immobilisations incorporelles » comprend des droits d'entrée concernant des partenariats et la valeur de la clientèle du groupe Terberg.

En millions d'euros	31 décembre 2025			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	**88,35**	**18,20**	**50,32**	**156,86**
Acquisitions	56,07	0,01	42,33	98,41
Variations de périmètre	-	-	-	-
Cessions*	(0,07)	-	(0,04)	(0,11)
Amortissements	(39,95)	(3,12)		(43,07)
Provisions / dépréciations				
Autres mouvements	-	-	(50,28)	(50,28)
Effets des variations de parités monétaires	0,23	0,02		0,25
Valeur nette comptable à la clôture	**104,63**	**15,11**	**42,33**	**162,07**
Valeur brute comptable	279,18	27,57	42,33	349,08
Cumul des dépréciations et amortissements	(174,55)	(12,46)		(187,02)

*Les cessions sont présentées à la valeur nette comptable

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des logiciels développés en interne correspond à 101,74 millions d'euros.

5.c FLOTTE EN LOCATION

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur nette comptable en début de période	**43 477,16**	**40 164,26**
Acquisitions	8 193,25	16 329,29
Effet des variations de périmètre	-	-
Cessions	(4 136,96)	(7 211,44)
Amortissements comptabilisés pendant la période	(3 100,36)	(5 492,64)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0,17	0,54
Autres mouvements (*)	5,63	(32,30)
Effets des variations de parités monétaires	69,76	(280,55)
Valeur nette comptable en fin de période	**44 508,66**	**43 477,16**
Valeur brute comptable	57 598,28	55 618,42
Cumul des dépréciations et amortissements	(13 089,63)	(12 141,25)

(*) dont 5,63 MEUR en Juin 2026 et -32,3 MEUR en Décembre 2025 lié à l'hyperinflation en Turquie

Au 30 Juin 2026, le montant net des véhicules loués appartenant au groupe Arval atteint 44 508,66 millions d'euros.

Pour être conforme aux normes IFRS, les valeurs résiduelles de la flotte sont évaluées afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'évolution du marché des véhicules d'occasion. Cette évaluation de la valeur résiduelle fait partie de l'amortissement de la flotte en location. Une méthodologie prospective est appliquée pour le calcul de l'amortissement de la flotte en location en intégrant la variation de la valeur résiduelle contractuelle sur la durée de vie restante du contrat.

La flotte en location est amortie linéairement sur la durée du contrat de location (en moyenne entre un et cinq ans).

Le traitement des véhicules restitués en fin de contrat de location est décrit dans le chapitre 5.j Stocks.

Dépréciation de la flotte en location

Dans le cadre de l'évaluation annuelle visant à évaluer si un actif a pu ou non se déprécier, le groupe Arval s'appuie sur toutes les sources d'information qu'elles soient internes ou externes. Si des indications de dépréciation existent, une analyse est effectuée pour déterminer si la valeur comptable de l'actif ou de l'entité excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Cf. note 2.m pour plus d'informations.

5.d AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	30 Juin 2026			
	Terrains et constructions	Equipement, Mobilier et installations	Autres immobilisations corporelles	Valeur nette comptable
Valeur nette comptable en début de période	**80,95**	**12,92**	**75,94**	**169,81**
Acquisitions	2,58	1,96	7,18	11,72
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-
Cessions	-	(0,03)	(3,29)	(3,32)
Amortissements comptabilisés pendant la période	(11,18)	(1,33)	(6,80)	(19,30)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-			-
Autres mouvements	0,16	0,15	0,32	0,62
Effets des variations de parités monétaires	0,06	(0,17)	0,27	0,15
Valeur nette comptable en fin de période	**72,57**	**13,49**	**73,62**	**159,68**
Dont droits d'utilisation	67,46	1,67	4,61	73,74
Valeur brute comptable	*266,84*	*34,64*	*149,98*	*451,46*
Cumul des dépréciations et amortissements	(194,26)	(21,15)	(76,36)	(291,77)

Les terrains représentent 4,47 millions d'euros en valeur comptable à la fin de la période.

En millions d'euros	31 décembre 2025			
	Terrains et constructions	Equipement, Mobilier et installations	Autres immobilisations corporelles	Valeur nette comptable
Valeur nette comptable en début de période	**101,06**	**13,01**	**77,30**	**191,36**
Acquisitions	33,50	2,86	20,12	56,49
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-
Cessions	(32,69)	(0,67)	(6,90)	(40,25)
Amortissements comptabilisés pendant la période	(21,00)	(2,39)	(13,54)	(36,92)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-			-
Autres mouvements	0,35	-	(0,09)	0,26
Effets des variations de parités monétaires	(0,27)	0,10	(0,95)	(1,12)
Valeur nette comptable en fin de période	**80,95**	**12,92**	**75,94**	**169,81**
Dont droits d'utilisation	75,80	1,67	4,58	82,06
Valeur brute comptable	*264,24*	*32,12*	*148,80*	*445,17*
Cumul des dépréciations et amortissements	(183,29)	(19,21)	(72,86)	(275,36)

Les terrains représentaient 4,47 millions d'euros en valeur comptable à la fin de la période.

5.e PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

A la date du 30 juin 2026, aucune entité n'est contrôlée selon la méthode de mise en équivalence.

5.f PORTEFEUILLE DE TITRES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur nette comptable en début de période	**-**	**-**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	-	0,02
Changement de périmètre du portefeuille de titres	-	(0,02)
Valeur nette comptable en fin de période	**-**	**-**
Valeur brute comptable	18,94	18,94
Cumul des Juste valeurs en fin de période	(18,94)	(18,94)

Les titres classés comme étant obligatoirement à la juste valeur par résultat sont ceux des entités :

- Non contrôlées par Arval ;
- Ou contrôlées par Arval, mais non consolidées pour des raisons de matérialité.

5.g INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

En millions d'euros	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	-	-	-	-
Instruments dérivés de taux				
Instruments dérivés de change				
Couverture de résultats futurs	15,64	36,26	41,67	28,05
Instruments dérivés de taux	-	1,17	0,08	3,80
Instruments dérivés de change	15,64	35,09	41,60	24,25
Autres instruments dérivés				
Dérivés utilisés en couverture	15,64	36,26	41,67	28,05
La répartition courant / non courant est la suivante				
Courant (moins d'1 an)	4,47	10,36	11,91	8,01
Non courant (plus d'1 an)	11,18	25,90	29,77	20,03
Total	15,65	36,26	41,67	28,05

Les instruments financiers dérivés sont décrits dans le chapitre 1.c.3. La comptabilité de couverture est définie dans la section 2.i.

5.h AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Prêts	-	0,22
Dépots et cautionnements	1,22	0,84
Autres actifs financiers non courants - Actifs d'assurance	387,32	335,96
Avantages postérieurs à l'emploi	16,26	16,01
Valeur nette comptable en fin de période	404,80	353,02

Les autres actifs financiers non courants – Actifs d'assurance sont uniquement composés des investissements de Greenval insurance DAC pour répondre aux principes ci-dessous :

1. Protéger le capital et la solvabilité de l'entreprise,
2. Assurer la couverture du passif de la société par des investissements appropriés,

3. Minimiser le risque de perte conformément à son appétence pour le risque,

Greenval insurance DAC ne s'engage pas dans un trading actif et est typiquement un investisseur "buy and hold" avec une allocation d'actifs en titres à taux fixe adossée à son passif. La classification comptable des titres détenus est donnée dans la note 7.i.

La répartition entre les maturités courantes et non courantes est la suivante :

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Courant (moins d'un an)	13,12	1,06
Non-courant (au-delà d'un an)	391,68	351,97
Valeur nette comptable en fin de période	**404,80**	**353,02**

5.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Impôts courants	61,39	87,62
Impôts différés	84,42	54,43
Actifs d'impôts courants et différés	**145,81**	**142,06**
Impôts courants	110,39	118,80
Impôts différés	935,17	933,68
Passifs d'impôts courants et différés	**1 045,56**	**1 052,48**

Variation des impôts différés par nature sur la période :

En millions d'euros	31 décembre 2025	Variations comptabilisées directement en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	30 juin 2026
Instruments financiers	4,58	(37,39)	0,28		3,81	(28,72)
Provisions pour engagements sociaux	(35,69)	(5,02)		0,05	0,10	(40,56)
Flotte	(1 160,72)	60,79			(5,47)	(1 105,40)
Autres immobilisations corporelles	61,43	1,93			(0,01)	63,34
Immobiliations incoporelles	(0,25)	2,36			0,02	2,13
Provisions pour risque de crédit	25,79	(1,46)			0,21	24,54
Provisions	45,75	(6,92)			0,19	39,02
Déficits fiscaux reportables	176,41	14,03			1,91	192,35
Autres éléments	3,45	(0,30)			(0,61)	2,54
Total impôts différés nets	(879,25)	28,02	0,28	0,05	0,15	(850,75)
Actifs d'impôts différés	54,43					84,42
Passifs d'impôts différés	933,68					935,17

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays où le groupe Arval exerce ses activités pendant la période au cours de laquelle le revenu est généré.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

5.j STOCKS

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur nette comptable en début de période	**1 055,27**	**971,07**
Variation des stocks	175,01	104,14
Provision pour dépréciation	(9,10)	(3,58)
Autres mouvements	-	-
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	3,54	(16,36)
Valeur nette comptable en fin de période	**1 224,72**	**1 055,27**
Valeur brute comptable	1 261,33	1 082,56
Cumul des provisions pour dépréciation	(36,61)	(27,29)

A la fin du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés de la rubrique "Flotte en location" vers la rubrique "Stocks" à leur valeur comptable.

Les stocks sont alors composés des véhicules restitués mais non encore vendus ou non encore reloués. La valeur présentée est un montant net de la valeur historique à la date de la location et de sa dépréciation.

Les véhicules en stock, sont dépréciés jusqu'à leur date de cession pour tenir compte de l'impact du temps sur la valeur de marché.

5.k CREANCES CLIENTS

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances envers les clients	1 930,00	1 752,45
Dépreciations	(233,31)	(220,03)
Total	**1 696,69**	**1 532,41**
L'antériorité des créances est présentée ci-après:		
Montant non échu	1 487,61	1 293,21
Montant échu depuis moins d'un an	293,51	319,13
Montant échu de 1 à 5 ans	134,94	119,30
Montant échu depuis plus de 5 ans	13,94	20,81
Total	**1 930,00**	**1 752,45**

Les créances clients représentent des créances de location en cours, impayées, au titre de contrats de location simple existants ou des créances liées à des ventes de stocks.
Selon les principes comptables du groupe Arval, il doit être déterminé pour chaque créance, si un événement générateur de pertes (ou une combinaison d'événements générateurs de pertes) :

- Conduit au classement en encours douteux,
- Réduit les encaissements futurs estimés qui devraient être récupérés

Lorsqu'un indicateur objectif de dépréciation est identifié, c'est-à-dire lorsque la créance est classée en « douteux », la valeur recouvrable doit être calculée pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation doit être calculée comme suit : Dépréciation sur créances douteuses = Encours - Valeur recouvrable.

Afin d'estimer la valeur recouvrable à prendre en compte dans le calcul de la dépréciation pour créances douteuses, deux types d'évaluation peuvent être utilisés : le calcul individuel et le calcul statistique. Celles-ci doivent être utilisées séparément, ce qui signifie qu'une créance douteuse ne peut être amortie en même temps par un calcul individuel et statistique.

(a) Estimation individuelle : client par client.

(b) Estimation statistique : si les créances douteuses peuvent être regroupées en groupes homogènes (c'est-à-dire partageant des caractéristiques similaires), la valeur recouvrable actualisée peut être déterminée statistiquement. Des groupes homogènes sont définis par des créances partageant des caractéristiques similaires (géographie, nombre de jours d'impayés, raisons du classement etc.) et dans ce cas, le pourcentage de recouvrement peut être calculé en fonction de l'historique des recouvrements.

Dans le cadre d'IFRS9, une méthodologie simplifiée appelée « Approximation par dépréciation nette » est utilisée pour évaluer la perte de crédit attendue à comptabiliser sur les créances clients non douteuses.
Cette méthodologie s'appuie sur les données historiques du coût du risque : elle consiste essentiellement à appliquer à l'exposition hors Groupe du trimestre considéré un « Ratio de Provisionnement Spécifique » (Special Provisionning Ratio - SPR), propre à chaque entité, calculé sur la base des données historiques de l'entité sur les 7 dernières années :

- Le SPR pourrait être estimé comme la moyenne des pertes et dotations/reprises de provisions constatées sur l'ensemble de l'historique sur le portefeuille auquel appartient l'actif
- Il est mis à jour une fois par an au dernier trimestre (y compris les derniers chiffres disponibles du trimestre) et reste inchangé les trois trimestres suivants.

En outre, et afin de calculer le niveau de dépréciation du portefeuille le plus approprié, un coefficient dit « forward looking » a été intégré dans le calcul de la provision.

La part SPR (y compris le coefficient de « forward looking ») incluse dans la dépréciation des créances s'élève à 17 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2025.

A chaque date de clôture, la dépréciation doit être revue afin de prendre en compte :

- Les remboursements réalisés depuis la clôture précédente,
- L'estimation du montant des encaissements.

Les mouvements de dépréciation sont analysés ci-dessous :

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur nette comptable en début de période	(220,03)	(242,63)
	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(35,07)	(51,02)
Reprise de dépréciations	22,40	48,63
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(0,60)	0,84
Autres mouvements	-	24,14
Valeur nette comptable en fin de période	(233,31)	(220,03)

5.1 TRESORERIE ET ASSIMILES

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Caisse et comptes ordinaires	731,67	781,66
Dépôts bancaires à court terme	575,14	931,36
Valeur nette comptable fin de période	1 306,81	1 713,02

La trésorerie et assimilés comprend les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue et les autres placements très liquides.

La trésorerie et assimilés est définie comme des placements à court terme qui sont facilement convertibles en des montants connus. Les actifs financiers détenus en tant qu'équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou à d'autres fins.

Dans les comptes consolidés, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts.

La variation de trésorerie et équivalents entre décembre 2025 et juin 2026 est de -445,43 millions d'euros (variation tenant compte des découverts bancaires, cf. tableau des flux de trésorerie).

5.m AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
TVA et autres taxes	447,19	427,01
Autres débiteurs divers	287,61	333,06
Dépréciations sur compte d'actif	(3,87)	(5,54)
Charges constatées d'avance	607,09	526,99
Autres produits à recevoir	441,61	440,72
Autres actifs liés aux activités d'assurance	67,34	61,14
Autres comptes de régularisation actifs	455,14	431,42
Valeur nette comptable en fin de période	**2 302,12**	**2 214,80**

Ces montants comprennent notamment des acomptes au titre de charges imputables à une période ultérieure et des sommes restant à recevoir et, des ristournes et primes à recevoir.

Toutes ces créances ont une échéance inférieure à un an.

5.n CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Capital social	66,41	66,41
Primes d'émission	0,75	0,75
Bénéfices non distribués et autres réserves	3 974,41	3 875,49
Résultat net	114,26	644,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**4 155,83**	**4 587,33**

Au 30 juin 2026, le capital social d'Arval Service Lease s'élève à 66 412 800 euros et est divisé en 3 320 640 actions. La valeur nominale de chaque action est de 20 euros, inchangée par rapport au 31 décembre 2025. Le nombre d'actions est également inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Le report à nouveau et les autres réserves représentent principalement, outre les réserves légales, les réserves comptabilisées du fait de l'application des normes IFRS.

Les variations des capitaux propres sont décrites dans l'état de variation des capitaux propres entre le 1er janvier 2025 et le 30 juin 2026.

5.o DETTES SUBORDONNEES

A la date du 30 juin 2026, il n'y a aucune dette subordonnée.

5.p DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emissions obligataires à Moyen Terme	1 272,99	2 610,08
Emissions obligataires issues d'opérations de titrisation	239,80	378,14
Titres de créances négociables	-	-
Total des dettes au coût amorti	**1 512,79**	**2 988,22**

La valeur nominale des titres émis (EMTN) au 30 juin 2026 s'élève à 1,25 milliards d'euros, montant duquel il faut déduire les frais d'émission et les obligations souscrites par Greenval, respectivement 0,27 millions d'euros et 2,5 millions d'euros. Compte tenu de son retour à compter du 1er juillet 2024 dans le périmètre de consolidation prudentielle du Groupe BNPP, Arval a annoncé en juin 2024 ne plus émettre de titres EMTN.

Par ailleurs, le groupe Arval a une émission en cours de dettes Senior adossées à des actifs (titrisation) pour ARVAL UK. Le groupe Arval conserve la quasi-totalité des risques et des avantages des créances locatives, car dans le programme de titrisation adossée à des actifs, Arval a souscrit des titres de premier rang et supportera donc toutes les pertes réalisées. En conséquence, le groupe Arval continue de comptabiliser l'intégralité des créances locatives transférées.

Programme et entités ad hoc	Emetteur	Pays	Devise	Montant du Programme de Titrisation	Montant Restant dû
PULSE UK 2024 PLC	ARVAL UK	UK	GBP	350 millions	300 million

La répartition entre les échéances courantes et non courantes est la suivante :

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Courant (moins d'un an)	1 429,89	2 318,55
Non-courant (plus d'un an)	82,90	669,67
Total	**1 512,79**	**2 988,22**

5.q EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts auprès des institutions financières	41 372,56	38 504,10
Dettes rattachées sur emprunts auprès des institutions financières	191,15	162,40
Découverts	400,04	360,82
Dettes rattachées sur découverts	1,25	1,00
Total	41 965,01	39 028,32

Les emprunts auprès des institutions financières sont principalement composés de 94,89 % d'emprunts BNPP et BNPP Fortis. Ces emprunts remboursables servent à l'acquisition des véhicules à donner à la location et à couvrir les investissements du groupe Arval. Les intérêts courus et les découverts bancaires sont inclus dans la note sur les emprunts.

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Courant (moins d'un an)	12 848,37	11 576,75
Non courant (plus d'un an)	29 116,64	27 451,57
Total	41 965,01	39 028,32

Echéance des emprunts :

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Moins d'un an	12 255,92	11 052,53
1-5 ans	28 793,27	27 141,09
Plus de 5 ans	323,37	310,48
Total	41 372,56	38 504,10

5.r ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES A LONG TERME

En millions d'euros	31 décembre 2025	Dotations nettes aux provisions	Réevaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variations des parités monétaires et divers	30 juin 2026
Provisions sur engagements sociaux					
- Avantages postérieurs à l'emploi	42,11	1,20	0,32	0,24	43,87
- Provision pour bonus différé	7,09	(2,56)	-	0,01	4,54
- Provision au titre des autres avantages à long terme	9,91	0,47	-	-	10,38
- Autres provisions	0,95	0,40	-	-	1,35
Total provisions sur engagements sociaux	60,06	(0,48)	0,32	0,25	60,14

En millions d'euros	31 décembre 2024	Dotations nettes aux provisions	Réevaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variations des parités monétaires et divers (*)	31 décembre 2025
Provisions sur engagements sociaux					
- Avantages postérieurs à l'emploi	44,25	1,82	(4,49)	0,52	42,11
- Provision pour bonus différé	6,07	0,92		0,11	7,09
- Provision au titre des autres avantages à long terme	8,94	1,06		(0,09)	9,91
- Autres provisions	0,03	0,93		-	0,95
Total provisions sur engagements sociaux	59,28	4,72	(4,49)	0,54	60,06

La définition des avantages du personnel couvert par ces dispositions est décrite au chapitre 2.i.

L'échéance des provisions étant supérieure à un an, elles sont classées en non courant

5.s PROVISIONS

Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros	31 décembre 2025	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Variation des parités monétaires et divers	Autres mouvements	30 juin 2026
Provisions pour risques sur les contrats de location	257,08	51,79	(49,21)	2,90		262,56
Provision sectorielle sur la flotte	77,44	3,48	(74,25)	(2,59)		4,09
Provision pour litiges commerciaux et techniques	18,03	7,69	(10,07)	(0,10)		15,54
Provisions pour litiges avec des tiers	1,17	0,50	(0,17)	-		1,51
Autres provisions pour risques et charges	2,79	0,30	(0,94)	0,06		2,22
Total des provisions pour risques et charges	**356,52**	**63,76**	**(134,63)**	**0,00**		**285,92**
La répartition courant / non-courant est la suivante :						
Courant (moins d'un an)	101,46					76,76
Non-courant (plus d'un an)	255,05					209,16
Total	**356,52**					**285,92**

En millions d'euros	31 décembre 2024	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Variation des parités monétaires et divers	Autres mouvements	31 décembre 2025
Provisions pour risques sur les contrats de location	339,95	101,79	(184,76)	0,10		257,08
Provision sectorielle sur la flotte	149,34	2,80	(73,36)	(1,33)		77,44
Provision pour litiges commerciaux et techniques		(5,83)		(0,05)	23,91	18,03
Provisions pour litiges avec des tiers	1,25	1,01	(1,06)	(0,03)		1,17
Autres provisions pour risques et charges	5,61	0,63	(3,38)	(0,06)		2,79
Total des provisions pour risques et charges	**496,14**	**100,40**	**(262,56)**	**(1,37)**	**23,91**	**356,52**
La répartition courant / non-courant est la suivante :						
Courant (moins d'un an)	141,35					101,46
Non-courant (plus d'un an)	354,79					255,05
						0,00
Total	**496,14**					**356,52**

Les provisions pour risques sur les contrats de location couvrent principalement les risques liés à la prestation de services « risk retention » et véhicules relais-assistance, estimées en fonction des statistiques de dommages subis par les véhicules.
Depuis le 1er janvier 2025, les provisions relatives aux litiges techniques et commerciaux sont comptabilisées au passif. Au 31 décembre 2025, le montant de la provision s'élevait à 23,91 millions d'Euros.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.
La maturité est déterminée comme suit :

- Pour les tiers : date prévisible de décaissement
- Pour les risques et charges et les assurances : au prorata de la durée moyenne des contrats

Le marché automobile connaît certaines évolutions technologiques rendant potentiellement moins opérants certains modèles prédictifs de valorisation. En parallèle à ces évolutions technologiques, il existe aussi une incertitude du contexte politico-environnemental qui amène Arval à provisionner le risque de perte valeur de la flotte à la revente. Au 30 juin 2026, le montant de la provision s'établit à 4,09 millions d'euros.

5.t AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Passifs de location	73,10	81,64
Dépots de garanties	150,82	151,66
Dettes fournisseurs	480,64	412,73
TVA et autres taxes	163,28	152,04
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	346,48	307,93
Produits différés liés aux contrats de location	1 111,35	1 030,26
Autres charges à payer	310,11	323,75
Autres créditeurs	854,29	929,89
Total	**3 490,06**	**3 389,91**
La répartition courant / non-courant est la suivante :		
Courant (moins d'un an)	3 178,28	3 097,87
Non-courant (plus d'un an)	311,78	292,04
Total	**3 490,06**	**3 389,91**

Ce poste comprend les dettes nées des obligations locatives (IFRS 16), les dettes fournisseurs y compris sur les immobilisations, la TVA collectée et toutes autres sommes dues aux salariés, à l'Etat ou aux organismes sociaux, ainsi que les passifs relatifs aux contrats d'assurance de Greenval.

Les autres produits différés, les autres charges à payer, les autres comptes de régularisation et les charges reportées font également partie de ce poste.

La partie non courante concerne les dettes de location et la quote-part des passifs relatifs aux contrats d'assurance de Greenval à moins d'un an.

6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Engagements de financement donnés	224,00	-
Engagements de garantie donnés	740,14	16,90
Total des engagements de financement donnés	**964,14**	**16,90**
Engagements de financement reçus	4 175,22	4 925,03
Engagements de garantie reçus	95,49	96,83
Total des engagements de financement reçus	**4 270,70**	**5 021,86**

Ces engagements sont conclus dans le cadre des activités ordinaires d'Arval.

Depuis le second semestre 2024, les entités ARVAL ont commencé à se financer auprès du groupe BNPP en souscrivant des emprunts à terme (dits « Forwards »). Le montant déclaré en hors bilan correspond aux montants souscrits avant le 30 juin 2026, et mis à disposition ultérieurement. Certaines entités se financent à l'extérieur du Groupe BNP Paribas. Ces financements peuvent au besoin être garantis par le groupe BNP Paribas.

Dans le cadre de leurs activités, les entités du métier Arval déclarent les engagements d'achats de véhicules correspondant aux commandes faites par les clients. Le montant des engagements d'achats de véhicules correspond aux véhicules non livrés et non encore payés et ces engagements ne sont donc pas déclarés au bilan mais sont déclarés en hors-bilan. A fin juin 2026, ces montants d'engagements d'achats de véhicules donnés s'élèvent à 5 040 Millions EUR.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires est déterminé en déduisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions privilégiées.

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte de l'effet maximal de la conversion des instruments de capitaux propres dilutifs en actions ordinaires. Les options de souscription d'actions dans la monnaie sont prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action, de même que les actions de performance attribuées dans le cadre du Global Share-based Incentive Plan. La conversion de ces instruments n'aurait aucun effet sur le chiffre du résultat net utilisé dans ce calcul.

En euros	1er semestre 2026	Exercice 2025
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	**114 257 814**	**644 567 775**
Nombre moyen pondéré d'actions oridinaires en circulation au cours de l'exercice	**3 320 640**	**3 320 640**
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions oridinaires pour le calcul du résultat dilué par action	**3 320 640**	**3 320 640**
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	**34,41**	**194,11**
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	**34,41**	**194,11**

7.b DIVIDENDES VERSES

Un dividende relatif à la période close le 31 décembre 2025, d'un montant de 584,86 millions d'euros (176,13 euros par action) a été payé en mai 2026.

Un dividende de 584,37 millions d'euros (175,98 euros par action) a été distribué en 2025.

7.c PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Contrôle, pourcentages d'intérêt et méthode de consolidation par entité

		30 juin 2026			31 décembre 2025		
Nom	Pays	Méthode	Contrôle (%)	Intérêts (%)	Méthode	Contrôle (%)	Intérêts (%)
Arval Service Lease	France						
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Locadif	Belgique	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Relsa SPA	Chili	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval AS	Danemark	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval OY	Finlande	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Cofiparc	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Trading	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Public Location Longue Durée	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Louveo	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Fleet Services	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
CENT ASL	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
FCT Pulse	France	IG	0,00%	0,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Greenval Insurance DAC	Irlande	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Maroc SA	Maroc	IG	100,00%	100,00%	IG	66,66%	66,66%
Arval Fleet Services	Monaco	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval AS Norway	Norvège	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval BV	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval CZ SRO	République tchèque	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Pulse UK 2024 PLC	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval LLC	Russie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval AB	Suède	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	50,00%	50,00%	IG	50,00%	50,00%

7.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers du groupe Arval (définis dans leurs sections respectives du bilan) sont classés comme suit :

Actifs

En millions d'euros	Valeur comptable au 30 Juin 2026	Valeur de marché des instruments financiers au 30 Juin 2026	Actifs au coût amorti	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Instruments financiers dérivés	15,65	15,65		-	15,65	2
Créances clients	1 696,69	1 696,69	1 696,69			2
Autres créances et charges constatées d'avance	1 787,58	1 787,58	1 787,58			2
Autres actifs financiers	404,80	404,80	13,12	60,57	331,10	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 306,81	1 306,81		1 306,81		1
ACTIFS	**5 211,54**	**5 211,54**	**3 497,40**	**1 367,39**	**346,75**	

En millions d'euros	Valeur comptable au 31 Décembre 2025	Valeur de marché des instruments financiers au 31 Décembre 2025	Actifs au coût amorti	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Instruments financiers dérivés	41,67	41,67			41,67	2
Créances clients	1 532,41	1 532,41	1 532,41			2
Autres créances et charges constatées d'avance	1 726,65	1 726,65	1 726,65			2
Autres actifs financiers	353,02	353,02	1,06	62,79	289,18	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 713,02	1 713,02	-	1 713,02		1
ACTIFS	**5 366,79**	**5 366,79**	**3 260,12**	**1 775,82**	**330,85**	

Passifs

En millions d'euros	Valeur comptable au 30 Juin 2026	Valeur de marché des instruments financiers au 30 Juin 2026	Passifs au coût amorti	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Passifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Dette subordonnée	-	-	-			2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 965,01	41 926,24	41 926,24			2
Dettes representées par un titre	1 512,79	1 503,22	1 503,22			2
Instruments financiers dérivés	36,26	36,26		-	36,26	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 980,31	2 980,31	2 980,31			2
PASSIFS	**46 494,37**	**46 446,02**	**46 409,77**	**-**	**36,26**	

En millions d'euros	Valeur comptable au 31 Décembre 2025	Valeur de marché des instruments financiers au 31 Décembre 2025	Passifs au coût amorti	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Passifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Dette subordonnée	-	-	-			2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 028,32	38 804,96	38 804,96			2
Dettes representées par un titre	2 988,22	2 963,59	2 963,59			2
Instruments financiers dérivés	28,05	28,05		-	28,05	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 929,94	2 929,94	2 929,94			2
PASSIFS	**44 974,52**	**44 726,54**	**44 698,49**	**-**	**28,05**	

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché

actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe Arval : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti.
La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2.

7.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ARVAL

La rémunération des mandataires sociaux n'est pas divulguée car elle impliquerait la communication de montants individuels.

7.f PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Il n'y a pas de plan de paiement à base d'actions.

7.g INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

- **Résultat des activités d'assurance**

Le résultat des activités d'assurance est présenté dans la « marge des services » dans le compte de résultat. Il regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période selon la méthode d'affectation des primes ;
- les « Charges afférentes aux activités d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que les

variations liées aux services passés. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.

En millions d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	240,00	216,05
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	240,00	216,05
Sinistres et charges survenus	(211,76)	(182,86)
Variations liées aux services passés	4,89	2,13
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(1,53)	(10,99)
CHARGES AFFERENTES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	(208,39)	(191,72)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	31,61	24,33

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ». Il est présenté dans la rubrique « Autres produits et autres charges ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers. Ils comprennent notamment les plus-values ou moins-values et les variations de valeur des actifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits nets d'intérêts	5,26	3,42
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	0,04	3,54
Plus ou moins-values sur instruments de dette	*0,04*	*3,54*
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	2,67	0,35
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	-	-
Coût du risque	(0,02)	(0,03)
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS LIES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	7,95	7,28
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe ou autres contrats d'assurance	-	-
Autres produits ou charges financiers d'assurance	-	-
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS AFFERENTS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	-	-
RESULTAT FINANCIER	7,95	7,28

- **Réconciliation des charges par nature et des charges par destination**

En millions d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Commissions et autres frais	(9,43)	(7,97)
Frais de personnel	(2,91)	(2,62)
Taxes	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(0,34)	(0,30)
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	(12,68)	(10,88)
Charges rattachables aux contrats d'assurance	(12,10)	(10,33)
Frais de gestion non rattachables de l'activité d'assurance	(0,58)	(0,55)

- **Placements, autres actifs et passifs financiers liés aux activités d'assurance**

Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance

En millions d'euros	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	60,57	62,79
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	314,84	273,17
Actifs financiers au coût amorti	149,58	123,24
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	67,34	61,14
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	592,34	520,34

Passifs financiers liés aux activités d'assurance

Il n'y a actuellement pas de passifs financiers liés aux activités d'assurance.

Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
En millions d'euros	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	314,84	(3,46)	273,17	(3,91)
Titres de capitaux propres	-		-	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES	314,84	(3,46)	273,17	(3,91)

- **Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance**

Les principaux contrats d'assurance émis par Greenval correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance couvrant les autres risques non-vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon la méthode d'affectation des primes pour les contrats à durée d'un an au plus.

	30 juin 2026			31 décembre 2025		
En millions d'euros	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	29,35	325,92	296,57	20,98	305,92	284,94
Contrats de réassurance détenus	37,99	20,55	(17,44)	40,16	2,01	-38,15
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	67,34	346,48	279,13	61,14	307,93	246,79

- **Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante hors élément de perte	Couverture restante: élément de perte	Sinistres survenus	Total des passifs nets
Solde d'ouverture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	(20,98)	-	-	(20,98)
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	305,92	305,92
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2025	**(20,98)**	-	**305,92**	**284,94**
Produits des activités d'assurance	*(240,00)*	-	-	*(240,00)*
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	*206,86*	*206,86*
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(240,00)	-	206,86	(33,13)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	**(240,00)**	-	**206,86**	**(33,133)**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	230,87	-	-	230,867
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-
Sinistres et autres charges payés (y compris la composante d'investissement)	-	-	(163,74)	(163,740)
Total des flux de trésorerie	**230,87**	-	**(163,74)**	**67,127**
Autres variations	0,76	-	(23,12)	(22,36)
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	(29,35)	-	-	(29,35)
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	325,92	325,92
(Actifs) ou passifs nets au 30 juin 2026	**(29,35)**	-	**325,92**	**296,57**

7.h EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'acquisition d'Athlon par Arval a été finalisée le 31 juillet 2026. Cette acquisition réunit deux acteurs majeurs de la mobilité et crée l'un des co-leaders européens du secteur, avec une flotte combinée de 2,3 millions de véhicules et renforce notre présence dans 10 pays (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, France, Pologne, Luxembourg, Portugal, Italie, Espagne et Royaume-Uni).